

Séance ordinaire du 19 février 2019

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi dix-neuf février deux mille dix-neuf à neuf heures trente-quatre, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs (partiellement), David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2019-01-89

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 19 février 2019.

CE-2019-01-90

Autorisation à des membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité de la Chambre de commerce de Lévis

[Document d'aide à la décision GRE-2019-046](#)

Il est résolu d'autoriser les membres du conseil de la Ville Isabelle Demers et Fleur Paradis et tout autre membre intéressé à participer à l'activité organisée au bénéfice de Chambre de commerce de Lévis, le 19 février 2019 à Lévis, et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Suspension de la séance

À 12 h 30, la séance est suspendue jusqu'à 14 h.

Reprise de la séance ordinaire du 19 février 2019

La séance ordinaire du 19 février 2019 est reprise à 14 h 45, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau (partiellement), Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable (partiellement), Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur par intérim du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2019-01-91

Approbation du procès-verbal des séances des 11 et 12 février 2019

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 11 et 12 février 2019, , tel qu'il est modifié par le retrait de la résolution CE-2019-01-81 « Prononcé de la décision dans le cadre l'appel de la décision du comité de démolition concernant l'autorisation de la demande de démolition des immeubles situés au 51, 57 ainsi que 61-63, rue Saint-Gilbert (secteur Lévis) ».

CE-2019-01-92

Besoins de main-d'œuvre à la Direction du développement économique et de la promotion, à la Direction des affaires juridiques et à la Direction des technologies de l'information

[Document d'aide à la décision GCH-2019-006-R-1](#)

Il est résolu d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre à la Direction du développement économique et de la promotion, à la Direction des affaires juridiques et à la Direction des technologies de l'information, tels qu'ils sont précisés en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2019-006-R-1.

CE-2019-01-93

Création d'un comité de travail sur l'avenir de l'élimination des déchets à Lévis

Document d'aide à la décision ENV-MR-2019-002

Il est résolu de créer le comité de travail sur l'avenir de l'élimination des déchets, tel qu'il est précisé à la fiche de prise de décision ENV-MR-2019-002, et de mandater la Direction de l'environnement pour veiller à sa mise en place et à la réalisation de ses travaux.

Il est également résolu de désigner le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne à titre de président de ce comité et le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis à titre de membre de ce comité.

CE-2019-01-94**Financement de la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la recherche de raccordements inversés sur les réseaux d'égout**

[Document d'aide à la décision GEN-2019-020](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour la recherche de raccordements inversés sur les réseaux d'égout au montant maximal de 47 900 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2014-13-16.

CE-2019-01-95**Financement des dépenses relatives au projet d'ajout de dispositifs anti-refoulement, au projet d'efficacité énergétique dans les bâtiments et au projet d'installation du système de contrôle d'accès pour bâtiment, et au projet de remplacement de systèmes mécaniques de bâtiments et au projet de remplacement des équipements de gestion informatisée**

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-002](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet d'ajout de dispositifs anti-refoulement, au projet d'efficacité énergétique dans les bâtiments et au projet d'installation du système de contrôle d'accès pour bâtiment au montant maximal de 53 400 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-01.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville, pour financer la dépense relative au projet de remplacement de systèmes mécaniques de bâtiments et au projet de remplacement des équipements de gestion informatisée, d'affecter un montant de 238 100 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2020, et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

CE-2019-01-96**Financement des dépenses relatives au réseau d'éclairage et à l'acquisition de contrôleurs et accessoires**

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-003](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au réseau d'éclairage au montant maximal de 150 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-47.

Il est également résolu de financer la dépense relative à l'acquisition de contrôleurs et accessoires au montant maximal de 45 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2015-14-03.

CE-2019-01-97

Modification de la résolution CE-2017-15-72 « Renonciation au bénéfice d'une servitude de passage sur une partie du lot 2 696 470 du cadastre du Québec et établissement d'une servitude de passage et de stationnement sur une partie des lots 2 696 470 et 2 696 472 de ce cadastre (avenue Taniata,

secteur Saint-Jean-Chrysostome) »

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-010](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2017-15-72 « Renonciation au bénéfice d'une servitude de passage sur une partie du lot 2 696 470 du cadastre du Québec et établissement d'une servitude de passage et de stationnement sur une partie des lots 2 696 470 et 2 696 472 de ce cadastre (avenue Taniata, secteur Saint-Jean-Chrysostome) » par l'insertion, dans les deuxième et troisième paragraphes de l'alinéa, après les mots « conditions prévues à cette fiche de prise de décision » des mots « ainsi que celles prévues à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-010 ».

CE-2019-01-98

Acquisition d'une partie des lots 2 660 532, 2 431 510 et 2 431 511 du cadastre du Québec (rue Saint-Omer, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots

[Document d'aide à la décision INF-BI-2019-013](#)

Il est résolu d'acquérir une partie du lot 2 660 532 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 108 mètres carrés, une partie du lot 2 431 510 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 143,7 mètres carrés et une partie du lot 2 431 511 de ce cadastre, d'une superficie approximative de 72,3 mètres carrés, telles qu'elles sont présentées au plan annexé à la fiche de prise de décision INF-BI-2019-013, au prix de 153 000 \$, plus taxes si applicables, avec la garantie du droit de propriété, mais sans la garantie de qualité, les frais relatifs à la transaction à être assumés par la Ville et aux autres conditions énoncées à cette fiche de prise de décision, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter que ces parties de lots soient affectées à l'utilité publique.

CE-2019-01-99

Financement des dépenses relatives aux projets d'ajout de poteaux d'incendie et la réfection des escaliers publics et belvédères et aux projets de réfection des ponts et ponceaux, de réfection et d'ajout de glissières de sécurités, de réfection de pistes cyclables et du projet de réfection des structures et de la passerelle du parc de la Chutes-de-la-Chaudière

[Document d'aide à la décision INF-TP-2019-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux projets d'ajout de poteaux d'incendie et la réfection des escaliers publics et des belvédères au montant maximal de 175 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2018-18-01.

Il est également résolu de financer la dépense relative aux projets de réfection des ponts et ponceaux, de réfection et d'ajout de glissières de sécurité, de réfection de pistes cyclables et du projet de réfection des structures et de la passerelle du parc de la Chutes-de-la-Chaudière, au montant maximal de 430 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-58.

Le membre du comité exécutif Brigitte Duchesneau quitte son siège.

CE-2019-02-00**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des classes d'usages C202 et C300 dans la zone C2778, chemin Harlaka, secteur Pintendre)**[Document d'aide à la décision URBA-2019-019](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-019. Ce projet de règlement a pour objet :

- de supprimer, dans la grille des spécifications applicable à la zone C2778, la note 276 autorisant spécifiquement certains usages et de supprimer les normes afférentes à cette note;
- d'autoriser les classes d'usages C202 et C300 dans la zone C2778 et prévoir les normes afférentes à ces classes d'usages;
- d'abroger l'article 341.1 prévoyant une disposition spécifique applicable dans la zone C2778.

CE-2019-02-01**Approbation du budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Lévis**[Document d'aide à la décision URBA-2019-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver le budget 2019 de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-020.

CE-2019-02-02**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone I1325 à même une partie de la zone C1308, située en bordure du boulevard Guillaume-Couture près de la rue Dumais, secteur Saint-Romuald)**[Document d'aide à la décision URBA-2019-027](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2019-027. Ce projet de règlement a pour objet d'agrandir la zone I1325 à même une partie de la zone C1308.

CE-2019-02-03**Adoption du Second projet de règlement RV-2018-18-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone H2927 à même une partie de la zone H2925, rue de Berry, secteur Lévis)**[Document d'aide à la décision URBA-2019-042](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de

règlement RV-2018-18-68 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-08-34.

Le membre du comité exécutif Brigitte Duchesneau reprend son siège.

CE-2019-02-04

Dépôt du rapport de la réunion de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville du 10 décembre 2018

[Document d'aide à la décision URBA-2019-045](#)

Le rapport de la réunion de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville tenue le 10 décembre 2018, est déposé, à titre d'information.

CE-2019-02-05

Dépôt du rapport de l'assemblée publique de consultation tenue par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville du 11 décembre 2018

[Document d'aide à la décision URBA-2019-046](#)

Le rapport de l'assemblée publique de consultation tenue par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville du 11 décembre 2018, est déposé, à titre d'information.

CE-2019-02-06

Adoption du Règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (concordance au Programme particulier d'urbanisme Vieux-Lévis, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-049](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2018-18-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-08-33. Ce règlement a pour objet :

- de créer la zone L2179 à même une partie de la zone H2184 et de la zone M2185 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- de créer la zone H2206 à même une partie de la zone H2208 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- de créer la zone H2219 à même une partie de la zone H2225 et de la zone H2218 et de prévoir les usages et normes afférents à cette nouvelle zone;
- de remplacer la zone H2125 par la zone P2125 et de prévoir les usages et normes afférents à cette zone;
- de modifier les usages et normes afférents aux zones P2158, H2164,

M2141, M2171, M2174, M2177, P2181, M2188, M2194, H2208, H2225, M2905, M2906, M2907 et M2908.

CE-2019-02-07

Renouvellement de l'entente 2259 sur le programme de supplément au loyer à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-2019-050](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de renouveler l'entente 2259 sur le programme de supplément au loyer à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis, jusqu'au 31 mars 2023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'assurer le financement de cette entente dans une proportion de 10 % de l'aide accordée aux locataires, jusqu'à son échéance, et d'en confier la gestion à l'Office municipal d'habitation de Lévis.

CE-2019-02-08

Adoption du Second projet de règlement RV-2018-18-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage club de motoneiges inclus dans la classe d'usages L301 dans les zones A2991 et A2994, secteur Saint-Joseph-de-la-Pointe-De-Lévy)

[Document d'aide à la décision URBA-2019-051](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2018-18-66 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2018-08-32.

CE-2019-02-09

Dépôt du rapport de la réunion de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville du 16 janvier 2019

[Document d'aide à la décision URBA-2019-053](#)

Le rapport de la réunion de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville tenue le 16 janvier 2019, est déposé, à titre d'information.

CE-2019-02-10

Dépôt du rapport de l'assemblée publique de consultation tenue par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville le 22 janvier 2019

[Document d'aide à la décision URBA-2019-054](#)

Le rapport de l'assemblée publique de consultation tenue par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville le 22 janvier 2019, est déposé, à titre d'information.

CE-2019-02-11**Approbation du plan de cadastre pour le prolongement de la rue Frédéric-Back (secteur Saint-Nicolas), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Société en commandite Claric Loges et Immo Loges inc., et acquisition des lots 6 280 829 et 6 280 831 du cadastre du Québec**

[Document d'aide à la décision URBA-BP-2019-003](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant l'ouverture de la rue Frédéric-Back (secteur Saint-Nicolas) sur le lot 6 280 831 du cadastre du Québec, tel qu'il est montré sur le plan préparé par Alexis Carrier-Ouellet, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3 069 de ses minutes;
- de conclure l'entente à intervenir avec Société en commandite Claric Loges et Immo Loges inc. pour la réalisation de travaux municipaux sur la rue Frédéric-Back (secteur Saint-Nicolas), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-BP-2019-003, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- d'accepter l'engagement de Société en commandite Claric Loges et Immo Loges inc., de verser une somme d'argent, à titre de contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, relative à l'opération cadastrale faisant l'objet du plan préparé par Alexis Carrier-Ouellet, arpenteur-géomètre, sous le numéro 3 069 de ses minutes.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Société en commandite Claric Loges et Immo Loges inc. a été acceptée par la Ville, il est également résolu :

- d'acquérir, à titre gratuit, le lot 6 280 831 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Société en commandite Claric Loges et Immo Loges inc. d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter l'ouverture de la rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition;
- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 280 829 de ce cadastre, à des fins de sentier piétonnier, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Société en commandite Claric Loges et Immo Loges inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

CE-2019-02-12

Approbation du plan de cadastre pour le prolongement des rues des Alluchons et de l'Aube (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Lucien Huot, acquisition des lots 6 272 593 et 6 272 613 du cadastre du Québec, d'une servitude sur les

lots 2 848 148 et autres de ce cadastre
[Document d'aide à la décision URBA-BP-2019-005](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant le prolongement des rues des Alluchons et de l'Aube (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) sur les lots 6 272 593 et 6 272 613 du cadastre du Québec, tels qu'ils sont montrés sur le plan préparé par Marc Dufour, arpenteur-géomètre, sous le numéro 787 de ses minutes, le Lucien Huot devant verser une somme d'argent pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relativement à l'opération cadastrale faisant l'objet de ce plan;
- de conclure l'entente à intervenir avec Lucien Huot pour la réalisation de travaux municipaux sur les rues des Alluchons et de l'Aube (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision URBA-BP-2019-005, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Lucien Huot soit acceptée par la Ville, il est également résolu :

- d'acquérir à titre gratuit les lots 6 272 593 et 6 272 613 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Lucien Huot, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter l'ouverture de ces rues sur ces lots, conditionnellement à leur acquisition;
- d'acquérir, à titre gratuit, une servitude temporaire pour un cercle de virage sur les lots 6 272 590 et 6 272 591 de ce cadastre, en faveur du lot 6 272 593 de ce cadastre et sur les lots 2 848 148, 2 848 149, 6 272 611 et 6 272 611 de ce cadastre, en faveur du lot 6 272 613 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Lucien Huot, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-02-13

Appel de propositions relatif au programme de commandites pour le Complexe aquatique multifonctionnel
[Document d'aide à la décision DEV-2019-016](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion à procéder à un appel de propositions relatif au programme de commandites pour le Complexe aquatique multifonctionnel.

Le membre du comité exécutif Brigitte Duchesneau quitte son siège.

CE-2019-02-14

Adhésion au regroupement d'achats du Centre de services partagés du

Québec pour le renouvellement des licences de la Suite bureautique Microsoft office 365

[Document d'aide à la décision APP-2019-017](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'autoriser l'adhésion au regroupement d'achats afin de procéder, par l'entremise du Centre de services partagés du Québec, au renouvellement du Contrat entreprise Microsoft pour les licences de la Suite bureautique Office 365 pour une durée de 36 mois au montant estimé à 648 130,03 \$, avant TPS et TVQ;
- de s'engager à respecter les termes du contrat avec le prestataire retenu par ce centre comme si la Ville avait contracté directement avec ce fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- d'octroyer le contrat à Microsoft et son revendeur Softchoice pour le renouvellement du Contrat entreprise Microsoft numéro 4787014 pour les licences de la Suite bureautique Office 365 et de payer à ce centre les frais de courtage prévus;
- d'autoriser le directeur des Technologies de l'information à signer tout document requis par ce centre et par Microsoft et Softchoice dans le cadre de cette adhésion.

CE-2019-02-15

Besoin de main-d'œuvre au Service de la gestion et de la planification des biens immobiliers de la Direction des infrastructures

Document d'aide à la décision GCH-2019-014

Il est résolu d'autoriser le mouvement de main-d'œuvre au Service de la gestion et de la planification des biens immobiliers de la Direction des infrastructures, tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision GCH-2019-014.

CE-2019-02-16

Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance

[Document d'aide à la décision INF-2019-003](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'affecter un montant de 200 000 \$ provenant de l'affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision INF-2019-003, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation des biens de la Ville assurés et non assurés, endommagés à la suite d'un sinistre.

CE-2019-02-17

Financement de la dépense relative au projet d'intégration de la couverture 9-1-1 et de la répartition incendie de la Municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges

[Document d'aide à la décision POL-911-2019-001](#)

Il est résolu de financer la dépense relative au projet d'intégration de la couverture 9-1-1 et de la répartition incendie de la Municipalité régionale de comté Vaudreuil-Soulanges au montant maximal de 470 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-43.

CE-2019-02-18

Aide financière à la Corporation de développement du Vieux-Lévis

[Document d'aide à la décision GRE-2019-037](#)

Il est résolu d'accorder une aide financière de 1 000 \$ à la Corporation de développement du Vieux-Lévis, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

CE-2019-02-19

Convention de recherche à intervenir avec l'Université Laval concernant la Chaire de recherche en eau potable

[Document d'aide à la décision ENV-TE-2019-001](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure la convention de recherche à intervenir avec l'Université Laval, concernant la Chaire de recherche en eau potable, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-TE-2019-001, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2019-02-20

Levée de la séance

La séance est levée à 17 h 27.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
